

Cadre de Coopération du G8 Pour L'appui à
La « Nouvelle Alliance
pour la Sécurité Alimentaire
et la Nutrition » au Burkina Faso



NEW ALLIANCE
for Food Security & Nutrition

Cadre de coopération du G8 à l'appui de la
« Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » au Burkina Faso

Trois ans après le Sommet du G8 à L'Aquila, en Italie, la communauté internationale reconnaît l'importance de la sécurité alimentaire pour le développement, la croissance économique inclusive et la dignité de tous les êtres humains, hommes et femmes. C'est pourquoi nous nous félicitons du succès du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) qui a prouvé le sens de l'appropriation et du leadership africains, de même que de son appel au renforcement des investissements publics et privés dans l'agriculture et du désir de bâtir sur les progrès accomplis par les gouvernements africains en faveur de la promotion d'une vision pour le développement agricole en Afrique.

Le Gouvernement burkinabé a formulé et adopté en janvier 2011, une nouvelle stratégie de développement dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » (SCADD) pour la période 2011 – 2015, avec pour objectif global de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Sur la période 2011-2015, la SCADD vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des OMD. A ce titre, il s'agira de réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 10%. Le Gouvernement a opté pour un modèle de croissance accélérée qui fait du secteur privé le moteur de la croissance et qui repose sur une approche novatrice qui met l'accent sur : (i) la promotion des pôles de croissance ; (ii) le développement des filières porteuses, la promotion des niches et des grappes d'entreprises ; (iii) la promotion d'une croissance pro - pauvres pour lutter efficacement contre la pauvreté¹.

Dans le secteur rural, souscrivant aux engagements de Maputo² et à ses engagements sous – régionaux³, le Gouvernement du Burkina Faso a : (i) alloué au secteur rural, un budget d'environ 136,5 milliards de FCFA par an sur les cinq dernières années (2006-2010), soit environ 14% du budget global de l'Etat ; (ii) entrepris en 2011, l'élaboration d'un programme d'investissement agricole à moyen et long termes, dénommé Programme National du Secteur Rural (PNSR). Ce programme est en cours d'adoption et servira de cadre unique de planification et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural pour la période 2011-2015. Le PNSR est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes portant sur : (1) l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, (2) l'augmentation des revenus des populations rurales, (3) le

¹ Burkina Faso ; Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011 – 2015, Décembre 2010.

² Adoption à Maputo en 2003 du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine et engagement des chefs d'Etat de consacrer au moins 10% du budget des Etats au développement agricole.

³ Adoption en 2005 par les chefs d'Etats, à Accra de la politique agricole de la CEDEAO : l'ECOWAP.

développement durable des ressources naturelles, (4) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie, (5) le développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.

Ensemble, le gouvernement du Burkina Faso et les membres du G8 s'engagent dans une « Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » et à travailler ensemble pour mobiliser davantage d'investissements privés dans le développement agricole, encourager l'innovation, obtenir des résultats durables en matière de sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et éliminer la faim. En tant que partenaires, nous nous engageons aux principes et actions suivants :

Appui aux pactes nationaux du PDDAA

Les membres du G8, conformément aux engagements pris à L'Aquila, réaffirment leur intention d'aligner leur soutien financier et technique dans le domaine de l'agriculture sur les priorités du Programme National du Secteur Rural (PNSR), cadre national de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), de la Politique agricole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/CEDEAO) et de la Politique agricole commune de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (PAU/UEMOA).

Conformément à ce qui précède, les membres du G8 reconnaissent la valeur de la prévisibilité des activités des donateurs, y compris un soutien financier et technique sur une période de temps prolongée, tel qu'énoncé à l'annexe 2.

Les membres du G8 entendent apporter un soutien dans le secteur agricole afin d'accélérer la mise en œuvre du PNSR, notamment grâce à la plate-forme Croissance de l'Afrique (Grow Africa), dont l'objectif global est de générer davantage d'investissements privés et d'intensifier l'innovation. Les membres du G8 souhaitent impliquer les organismes compétents des gouvernements des États membres et mettre en application des mesures de facilitation appropriées afin d'accélérer les progrès dans les domaines de la finance et des marchés, de la science et de la technologie et de la gestion des risques. Pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire, les membres du G8 entendent concentrer leurs ressources clés et d'autres contributions sur des investissements de haute priorité et à fort impact qui sont identifiés ou le seront dans le cadre de la mise en œuvre du PNSR.

Principaux engagements politiques

Le gouvernement du Burkina Faso entend poursuivre les objectifs de politique énoncés ci-dessous en vue de construire la confiance intérieure et internationale du secteur privé afin d'accroître l'investissement agricole de manière marquée, avec pour objectif global la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim. Le Gouvernement entend veiller à la création d'opportunités économiques (facilitation de l'accès aux semences et intrants

agricoles et accessibilité aux circuits de commercialisation) pour les producteurs agricoles les plus démunis en facilitant entre autres un meilleur ciblage de ce public cible.

Le gouvernement du Burkina Faso entend améliorer les incitations à l'investissement du secteur privé dans le domaine agricole, en particulier, en prenant les mesures contenues dans l'annexe 1, en relation avec les axes du PNSR. Ces mesures visent à : (1) Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles⁴ tout en améliorant leur capacité de résilience ; (2) Développer/Réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions d'une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau déclinée dans le PNSR ; (3) Créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés ; (4) Faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée.

Le gouvernement du Burkina Faso réaffirme son intention de fournir les ressources humaines et financières et de mettre en place les mécanismes de dialogue entre les différents acteurs du secteur rural à savoir le secteur privé, les agriculteurs et autres parties prenantes, l'ensemble des ministères dont la participation est nécessaire pour obtenir des résultats tangibles et durables, accélérer le développement du Burkina Faso et garantir des avantages tangibles aux petits exploitants, y compris les femmes.

Le gouvernement du Burkina Faso réaffirme son engagement à intégrer la nutrition dans tous les programmes liés à la sécurité alimentaire et l'agriculture à poursuivre les actions déjà engagées en matière de lutte contre la malnutrition.

Engagement du secteur privé

Des représentants du secteur privé ont indiqué leur intention d'investir dans le secteur de l'agriculture au Burkina Faso pour soutenir le Programme National du Secteur Rural (PNSR) par le biais de lettres d'intention, qu'ils prépareront et signeront, et leur intention de participer et de contribuer à des mécanismes de consultations globales, inclusives et durables entre le secteur privé et le gouvernement (cf. annexe 3).

Responsabilités partagées

Les membres du G8, le gouvernement du Burkina Faso et le secteur privé confirment leur intention de prendre en compte les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en mai 2012, ainsi que les Principes pour un investissement agricole responsable (PRAI) produits par plusieurs organisations internationales et approuvés, entre autres, par le G8 et le G20, qui font l'objet d'un processus de consultation par le biais du

⁴ Produits agricoles : produits issus des filières agro-sylvo-pastorales (y inclus de fait les produits transformés).

Comité de la sécurité alimentaire mondiale à propos des PRAI. En outre, ils ont l'intention d'œuvrer de concert à l'élaboration de programmes pilotes de mise en œuvre des Directives volontaires et des PRAI au Burkina Faso.

Coordination et collaboration

Reconnaissant les rôles et responsabilités qui sont les leurs dans la mise en œuvre et le suivi – évaluation du PNSR, les membres du G8 entendent coordonner leurs efforts pour renforcer leur efficacité. Le Chef de file de ce processus sera la France. Afin de ne pas créer de dispositifs parallèles, le chef de file, au nom du G8, travaillera en étroite collaboration avec le groupe de concertation des partenaires sur le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire (et son chef de file, la Banque Mondiale). Le G8 et le gouvernement du Burkina Faso encouragent la participation d'autres pays et d'autres partenaires.

Résultats

Conformément à l'objectif de la Nouvelle Alliance d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel en aidant quelque 50 millions de personnes en Afrique sub-saharienne à sortir de la pauvreté d'ici à 2022, les participants souhaitent que leurs actions combinées au Burkina Faso aident un million six cent mille (1 600 000) personnes à sortir de la pauvreté⁵.

Responsabilité mutuelle

Les membres du G8, le gouvernement du Burkina Faso et le secteur privé ont l'intention de procéder à une évaluation de leur performance dans le cadre du présent document par le biais d'un processus d'évaluation annuelle réalisé dans le contexte plus large de l'Évaluation sectorielle conjointe du PNSR entre donateurs et PDDAA. Ces participants ont l'intention, en particulier, d'examiner les progrès accomplis vers les objectifs déterminés conjointement sur la base de critères définis conjointement pour contribuer à la réalisation du plan d'investissement du PDDAA du Burkina Faso⁶ : (1) les progrès vers la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté ; (2) les engagements des membres du G8 d'aligner leurs investissements agricoles sur le PNSR du gouvernement du Burkina Faso ; (3) les progrès du gouvernement du Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses engagements politiques et sa consultation avec les investisseurs du secteur privé et (4) les engagements d'investissement d'investisseurs du secteur privé.

L'évaluation tiendra également compte des responsabilités partagées relatives aux Directives volontaires et aux PRAI.

⁵ Le nombre de bénéficiaires est un résultat que se fixe la nouvelle alliance mais, à titre information, selon les résultats, en cours de validation, de l'étude HEA 2012 le nombre total de personnes pauvres au Burkina Faso est estimé entre 4 et 6 millions d'individus.

⁶ Comprend d'autres programmes d'investissement et d'engagements du secteur privé conçus dans le cadre du Projet pôle de croissance de Bagré (PPCB).

Annexe 1 : Engagements politiques clés du gouvernement du Burkina Faso

Indicateurs de politique⁷ :		
Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéancier
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'utilisation des semences améliorées en % (valeur de référence en 2008 selon le PNSR = 15%) ; • Augmentation de la dose brute d'utilisation des engrais en Kg/ha (valeur de référence en 2005 selon le PNSR = 40 Kg/ha) ; • Augmentation de la part des productions irriguées dans la production agricole totale (valeur de référence en 2010 selon le PNSR = 10%); • Augmentation du nombre de PME/PMI agro-industrielles créées (valeur de référence en 2010 selon le PNSR = 30) ; • Nombre d'attestations de possessions foncières et de baux emphytéotiques (valeur de référence = 0) 		
Objectifs et mesures concernant l'axe 1 du PNSR : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires		
<p>Objectif 1 Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles⁸ tout en améliorant leur capacité de résilience</p>	<p>Mesure 1. Diversifier les stratégies d'approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la participation du secteur privé dans l'exécution des marchés d'engrais 	Décembre 2012 ⁹
	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la législation semencière dans le but de définir clairement le rôle du secteur privé dans la sélection, la production et la diffusion de semences certifiées 	Décembre 2014
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif facilitant le seul ciblage des petits producteurs éligibles, y compris les femmes, devant bénéficier de subventions temporaires sur les intrants agricoles 	Avril 2013
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le contrôle de la qualité des intrants par le renforcement en ressources humaines, matérielles et financières des structures nationales compétentes¹⁰ 	Budget 2014
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les recommandations prioritaires issues des études et stratégies actualisées de développement des filières porteuses et de niches du PNSR (maïs, niébé, sésame, riz...) 	Décembre 2013

⁷ Les indicateurs «Augmentation du taux d'utilisation des semences améliorées en %» et «Augmentation de la dose brute d'utilisation des engrais en Kg/ha» concernent l'objectif 1. L'indicateur «Augmentation de la part des productions irriguées dans la production agricole totale» se rattache à l'objectif 2. L' «Augmentation du nombre de PME/PMI agro-industrielles créées » se rattache à l'objectif 3. Le « Nombre d'attestations de possessions foncières et de baux emphytéotiques » permettra d'évaluer les progrès de l'objectif 4.

⁸ Produits agricoles : produits issus des filières agro-sylvo-pastorales (y inclus les produits transformés).

⁹ The World Bank; Program document on a proposed grant to Burkina Faso, for a first growth and competitiveness grant; Mai 2012; Page 43.

¹⁰ Direction de la protection des végétaux, Direction des intrants et de la mécanisation agricole, BUNASOLS, Recherche agricole.

	<p>Mesure 2. Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le système national d'information sur la sécurité alimentaire¹¹ • Augmenter les capacités de stockage primaire des produits vivriers afin de participer à l'atténuation de la volatilité des prix agricoles • Institutionnaliser un système de filets sociaux adaptés aux différents types de bénéficiaires. • Tester des produits d'assurance agricole (assurance climat, assurance agricole...). • Vulgariser l'assurance volontaire de la CNSS et développer des produits de protection sociale adaptés au secteur agricole 	<p>Budget 2014</p> <p>Décembre 2012</p> <p>Décembre 2013</p> <p>Décembre 2013</p> <p>Décembre 2013</p>
	<p>Mesure 3. Adopter et opérationnaliser une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA) en cohérence avec la PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS)</p>	<p>Décembre 2013</p>
<p>Objectif 2. Développer / Réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions d'une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau déclinée dans le PNSR</p>	<p>Mesure 4. Aménager / réhabiliter 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds¹²</p>	<p>Décembre 2015</p>
	<p>Mesure 5. Adopter et vulgariser un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands¹³</p>	<p>Décembre 2013</p>
	<p>Mesure 6. Réviser les règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter et diffuser les cahiers de charges généraux pour l'aménagement, l'occupation et l'exploitation des terres aménagées par l'Etat ou les collectivités territoriales¹⁴ • Expérimenter la mise en place d'organisations d'usagers de l'eau agricole, en vue de prendre en charge les questions d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que le service de l'eau¹⁵ 	<p>Décembre 2012</p> <p>Décembre 2012</p>

¹¹ Statistiques agricoles, Système d'Alerte Précoce, Système d'informations sur les marchés etc.

¹² Source : PNSR, page 25.

¹³ Le MCA a proposé un cadre de politique de réinstallation inspiré de la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale. Ce document, amendé par un atelier national, a été validé en 2010, et est mis en œuvre actuellement au Sourou. Il peut servir de base pour élaborer un cadre national de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés.

¹⁴ Trois décrets sont en cours d'adoption. Ils concernent (i) l'occupation et l'exploitation des terres aménagées pour cultures pluviales, (ii) l'occupation et l'exploitation de type familial des parcelles des aménagements hydro-agricoles, (iii) l'aménagement, l'occupation et l'exploitation des terres de type entrepreneuriat agricole.

¹⁵ Une expérimentation est en cours au Sourou par le MCA sur la base d'un arrêté. On se projette dans l'idée que dans le futur, les coopératives pourraient contractualiser avec des opérateurs privés pour prendre en charge les questions d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que le service de l'eau.

Objectif et mesures concernant l'axe 2 du PNSR : Augmentation des revenus des populations rurales		
Objectif 3. Créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés	Mesure 7. Améliorer l'efficacité et la transparence dans les procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une loi visant à établir un cadre juridique approprié pour la promotion de la médiation comme un mécanisme de règlement non juridictionnel des différends • Elaborer et adopter un code des investissements spécifique pour le secteur agricole • Mettre en place une agence nationale de métrologie pour assurer la normalisation et le contrôle de qualité nécessaires à l'accompagnement des acteurs de l'agro-alimentaire • Améliorer l'efficacité des procédures douanières en adoptant des mesures à court terme visant à réformer les procédures de dédouanement (sur la base des recommandations d'un audit) 	<p>Décembre 2012</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2013</p>
	Mesure 8. Faciliter l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles <ul style="list-style-type: none"> • Créer un fonds de promotion des investissements privés au profit des petites et moyennes entreprises agricoles • Travailler avec les banques et les IMF pour la création de nouveaux produits financiers pour l'agriculture, tels que les crédits de campagne, le portage, le warrantage etc. • Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les capacités des institutions financières pour faciliter l'accès aux femmes à des financements pour la création d'entreprises agricoles et le financement de fonds de roulement 	<p>Décembre 2013</p> <p>Décembre 2013</p> <p>Décembre 2014</p>

Objectif et mesures concernant l'axe 3 du PNSR : Développement durable des ressources naturelles		
Objectif 4. Faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée	<p>Mesure 9. Mettre en œuvre la loi n° 034 - 2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d'application, pour aboutir à moyen terme à la délivrance d'attestations de possessions foncières (APF) dans des terroirs villageois¹⁶</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le fonctionnement du comité national de sécurisation foncière en milieu rural (CONA/SFR) et des treize (13) comités régionaux de sécurisation foncière en milieu rural (CORE/SFR) qui ont été créés • Mettre en place et faire fonctionner des services fonciers ruraux (SFR) dans les 302 communes rurales • Mettre en place les commissions foncières villageoises dans les villages des 302 communes 	<p>Février 2013</p> <p>Février 2014</p> <p>Décembre 2014</p>
	<p>Mesure 10. Elaborer des procédures transparentes pour l'accès aux terres dans les périmètres aménagés par l'Etat ou les collectivités territoriales, démarquer, enregistrer les terres déjà aménagées et délivrer des documents sur les droits d'utilisation des terres dans l'ensemble des périmètres aménagés, y compris pour les femmes</p>	<p>Décembre 2014</p>

¹⁶ Au Burkina Faso, en plus d'être une condition nécessaire au développement des investissements dans l'agriculture, la question de la sécurisation foncière en milieu rural doit être traitée sous l'angle de la paix sociale indispensable à la durabilité du développement.

Annexe 2 : Intentions de financement des membres du G8 et d'autres entités

Les Membres du G8 expriment leurs intentions d'appuyer les plans d'investissement du PDDAA et les objectifs de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, de manière flexible.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les financements du Millennium Challenge Corporation Compact dans le secteur de l'agriculture:

- 396 millions USD

Les tranches annuelles de financement dans le secteur de l'agriculture et de la nutrition :

- 2011: 12.6 millions USD
- 2012: 16.6 millions USD

Sous réserve de la disponibilité des fonds :

- 2013: 15.9 millions USD

FRANCE

Les contributions dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la nutrition sont sous réserve de la disponibilité des fonds, de la demande des gouvernements ainsi que des entreprises concernées et de la confirmation des engagements de l'ensemble des parties prenantes et pourraient atteindre les montants suivants :

- 2012-2015 : 30.5 millions EUR / 40 millions USD ;

ALLEMAGNE

- 2012-2014: 51.5 millions EUR (67.5 millions USD)

JAPON

Décassements prévus pour appuyer le secteur de l'agriculture et les secteurs connexes sur la période, (année fiscale japonaise) :

- 2012-2015 : 39 millions JPY (0.5 millions USD)

UNION EUROPEENNE

Programmes en cours :

- 24 millions EUR (31.5 millions USD)

Financements planifiés :

- 2012-2013: 48 millions EUR (62.9 million USD)

Engagement total jusqu'à la fin 2013 :

- 72 millions EUR (94.4 millions USD)

Annexe 3 : Intentions d'investissement du secteur privé

A la date du 18 août 2012, 16 sociétés ont préparé et signé des « lettres d'intention » qui décrivent leurs intentions d'investissement au Burkina Faso dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Les régimes d'investissement du secteur privé appuieront le plan national d'investissement du PDDAA pour l'Agriculture et la sécurité alimentaire (le PNSR). D'autres compagnies pourraient être invitées à préparer et signer des lettres d'intention à l'avenir sur la même base.

Sociétés burkinabè	Sociétés internationales
1. Agence Deli Internationale (ADI)	1. Ecobank Group
2. Union Conannet des Etuveuses de Riz de Bagré (UCERB)	2. AGCO
3. EBT-TRADING Sarl	3. United phosphorus Limited (ULP)
4. GROUPE VELEGDA Sarl	4. Yara
5. Société Burkinabè des Corps Gras (SBCG)	5. African Cashew Initiative
6. Société Agro-Pastorale et de Services (SAPAS)	6. Competitive African Cotton Initiative (COMPACI)
7. SAREPTA S.A.	
8. PRO-AGRO	
9. PICKOU EXPORT	
10. Société d'exploitation des produits alimentaires (SODEPAL)	

Résumés des lettres d'intention du secteur privé à ce jour :

Sociétés burkinabè

L'Agence Deli Internationale (ADI) est une société basée dans la ville de Bobo Dioulasso dont l'activité est la production, la transformation, l'exportation, la commercialisation des produits agricoles et du cru.

- La société ADI a pour projet la création d'une unité moderne de transformation de bissap d'un coût global de 1,300 milliard de FCFA dans les environs de Bobo-Dioulasso. Ce projet va être mis en œuvre à travers :
 - le développement de la production de variétés adaptées aux divers usages ;
 - la collecte et tri en vue d'un conditionnement adéquat pour la transformation locale ;
 - la production de jus, boisson gazeuses, bonbons, thé et infusions à partir du bissap et en y associant d'autres matières premières locales encore sous-exploitées telles que la mangue, le gingembre et certains produits forestiers non ligneux (pain de singe, miel, etc.).

- La société ADI, porteur de ce projet, vise à promouvoir le développement de la petite agriculture familiale et l'épanouissement de la femme rurale qui prend une part importante dans les activités agricoles.
- Basé sur la transformation des fleurs d'hibiscus plus connu sous le nom de bissap, ce projet va procurer des revenus additionnels aux exploitations agricoles des régions des Hauts-bassins, des Cascades, du Sud-ouest et de la Boucle du Mouhoun, où cette culture s'est développée au fil des années. En offrant des débouchés certains aux femmes, principales actrices de ce secteur, la mise en œuvre de ce projet de transformation de bissap va permettre de :
 - développer la production des régions citées plus haut ;
 - développer un marché porteur ;
 - offrir aux producteurs des revenus réguliers et sécurisés ;
 - offrir aux consommateurs du marché national, sous régional, régional et international des produits de qualité fabriqués suivant les standards internationaux.

L'Union Conannet des Etuveuses de Riz de Bagré (UCERB) est un groupement de 460 femmes dont l'activité principale est la culture et la transformation de riz local étuvé.

- Son projet consiste en la construction d'un magasin de stockage de 200 tonnes de riz. Pour réaliser ce projet, les femmes du groupement contribuent pour 3 millions FCFA sur un montant total de 15 millions FCFA.
- Ce projet vise à donner de l'emploi permanent et un revenu régulier aux 460 femmes membres du groupement et à fournir du riz de qualité à la population du Burkina Faso. Le projet aura pour impacts, principalement :
 - la création d'emplois permanents pour les 460 membres du groupement ;
 - la redistribution de revenus aux femmes ;
 - l'amélioration de la qualité du riz étuvé ;
 - la diminution des pertes sur stocks.

EBT-TRADING Sarl est une société spécialisée dans la production agricole et la commercialisation de céréales et divers produits vivriers (amandes de karité, graines de sésame, souchets, anacardes et hibiscus).

- Son projet vise la création d'une exploitation agricole sous forme de joint-venture avec une entreprise du Nord (Monaco) dont le montant total du projet s'élève à environ 450 millions de FCFA. Ce projet de partenariat Nord-Sud permettra l'utilisation d'une technologie de production dite « toute saison » (en saison de pluie et en saison sèche). C'est la technologie de l'irrigation par goutte à goutte. L'entrepreneur du Nord apportera la technologie et l'expertise (l'expérience est faite au Mali sur 100 ha et au Benin). EBT TRADING apportera les terres agricoles et la main d'œuvre locale. Le projet se réalisera sur trois sites différents :
 - à Koumbo dans la province de la Sissili à 150 km de Ouagadougou sur une superficie comprise entre 50 et 70 ha ;

- à Kakoalé (aux environs de Bobo-Dioulasso) sur une superficie de 50 ha ;
- à Bagré dans le périmètre irrigué sur une superficie pouvant s'étaler entre 30 et 50 ha.

Il faut noter que la partie burkinabè a déjà une expérience qui date de 7 ans dans le domaine agricole.

- Le projet va permettre de produire du maïs, du niébé et du sésame en toute saison pour la transformation et également des semences certifiées qui seront revendues aux producteurs privés, aux ONG et à l'Etat.
- Ce projet apportera des contributions diverses à :
 - la création de 36 emplois directs ;
 - la frange jeune de la population rurale et aux femmes rurales de la zone du projet qui bénéficieront d'emplois, de revenus et de formation ;
 - la population en général qui bénéficiera de la diffusion des innovations techniques et de méthodes agricoles modernes ainsi que du prolongement de la période agricole jusqu'à 9 ou 10 mois par an.

Le GROUPE VELEGDA SARL est une société spécialisée dans la collecte et commercialisation des produits de cru et des céréales et qui est présente à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Pouytenga au Burkina Faso.

- Son projet vise la création d'une exploitation de 600 ha de riz et l'implantation d'une unité de décorticage de riz à Bagré. Pour réaliser ce projet, le GROUPE VELEGDA contribuera financièrement et matériellement. Le coût global du projet est de 1 milliard de FCFA environ.
- Le projet va contribuer à la sécurité alimentaire au Burkina Faso, à la création d'emplois directs et indirects ainsi que de valeur ajoutée par l'implantation d'un champ agricole et d'une unité industrielle en plus des activités commerciales déjà menées par la société.

Les emplois à créer peuvent être détaillés comme suit :

- Au niveau de l'exploitation agricole : 112 emplois agricoles et 16 emplois administratifs ;
- Au niveau de l'usine de décorticage de riz : 15 emplois techniques (machinistes, ouvriers, chauffeurs, maintenanciers) et 8 emplois administratifs.

Ces investissements pourraient également avoir pour effet de contribuer à la modernisation des techniques agricoles. Par ailleurs, la société envisage, une fois le projet réalisé, la construction de trois magasins de stockage pour un montant d'environ 855 millions FCFA.

La Société Burkinabè des Corps Gras (SBCG) est la branche industrielle de la Société Industrielle et Commerciale du Faso (SICOFA), importante société spécialisée dans l'importation et la revente d'huile de palme à travers tout le Burkina Faso. Par la création de la SBCG, les dirigeants de la SICOFA ont souhaité produire cette huile de palme au Burkina Faso.

- Le projet consiste en la mise en place d'une usine de production d'huile de palme. Pour la réalisation du projet, la SBCG, qui est une société anonyme créée à cet effet, contribue pour un montant de 4 milliards FCFA sur un coût total de 5 milliards FCFA. Le lieu de l'investissement est Ouagadougou pour l'huilerie et Kouba pour la savonnerie.
- La réalisation de ce projet dans les délais s'accompagnera des mesures suivantes dans les douze prochains mois :
 - la finalisation des constructions (les études architecturales, techniques et financières sont déjà réalisées; les constructions sont en cours) ;
 - la commande des équipements ;
 - la formation du personnel.
- Le projet vise à satisfaire le marché national en huile alimentaire de qualité. Pour la protection de l'environnement, les résidus issus du filtrage de l'huile brute seront récupérés pour la fabrication de savon de lessive. Ces investissements pourraient avoir les effets suivants :
 - la création d'emplois (environ 100 emplois permanents directs) ;
 - l'amélioration de la santé des populations ;
 - la création de valeur ajoutée ;
 - la préservation de l'environnement.

La Société Agro-pastorale et de Services (SAPAS) évolue dans le domaine de l'agriculture et l'élevage.

- Son projet vise l'extension, la diversification et la modernisation de son unité de production et de commercialisation de la volaille et de ses sous-produits. La société dispose déjà d'une ferme agricole de 12 000 poules pondeuses dans la commune de Loumbila. La ferme est située sur un terrain d'une superficie de 2 ha. De par son expérience dans le développement rural et la gestion de la ferme, la SAPAS a acquis une sensibilité au marché qui le conduit aujourd'hui à étendre ses activités par un doublement de sa capacité de production et de faire de la ferme une entreprise moderne dotée d'équipements performants, d'un personnel qualifié et d'un système de management professionnel. La société dispose également de champs de maïs et soja. Le projet porte sur une somme totale de 1 milliard 500 millions FCFA. Pour réaliser ce projet, la société contribuera par des apports en nature et numéraires de près de 30%. Le lieu principal de l'investissement est la commune de Loumbila.
- Ce projet va contribuer à :
 - la lutte contre la pauvreté ;
 - la réduction de l'exode rural ;

- l'accroissement du cheptel du Burkina ;
- le développement de l'économie burkinabé.
- L'impact en termes de création d'emplois se décompose comme suit :
 - au niveau de la production animale, SAPAS va utiliser un réseau de producteurs pour une intégration de la production avec renforcement des capacités ce qui va créer au moins 1 900 emplois permanents et au moins le double comme emplois temporaires directs ou indirects ;
 - au niveau de la production végétale, 25 emplois permanents, 500 emplois temporaires et 2 500 emplois saisonniers seront créés.

SAREPTA S.A. est une société burkinabè de transformation des oléagineux (production de beurre de karité et savon notamment). Son siège est situé à Kouba à 15 km de Ouagadougou.

- Son projet vise à installer une unité de production d'huiles alimentaires et de ses dérivés (tourteaux et savons). L'entreprise dispose déjà d'investissements existants évalués à près 1,500 milliard FCFA. Le coût global du projet s'élève à 850 millions FCFA environ. Le lieu principal de l'investissement est Kouba.
- Ce projet va permettre :
 - la production et commercialisation de beurre de karité, d'huiles végétales, d'aliments de bétail et de volaille ;
 - la transformation de diverses amandes et graines oléagineuses ;
 - la production de dérivés de beurre de karité ;
 - la production et la commercialisation de savon et produits cosmétiques à base de beurre de karité et autres matières grasses ;
 - La production et la commercialisation d'emballages.
- Pour la concrétisation de ce projet la SAREPTA prendra les mesures suivantes :
 - acquisition d'équipements ;
 - recrutement de personnel qualifié et compétent ;
 - mise en place d'une politique d'assurance qualité des produits ;
 - application de procédés de traitement des produits dans le strict respect de l'environnement.
- Ces investissements pourraient avoir les effets suivants :
 - l'accroissement de la capacité de traitement des amandes de karité du Burkina Faso ; en effet, une grande partie de la production d'amandes de karité reste non traitée en raison de l'absence d'une unité industrielle de grande capacité ;
 - le développement de la filière karité et la création de valeur ajoutée pour l'économie nationale ;
 - la création de 35 emplois directs et d'emplois indirects pour le monde rural (collecte des amandes).

PRO-AGRO est une importante entreprise agricole qui évolue notamment dans le domaine de la production de pomme de terre.

Le projet consiste en l'aménagement de 100 ha pour la production de 4 500 tonnes de pomme de terre. Le coût total de réalisation du projet est de 2,6 milliards FCFA et la société PRO AGRO fait un apport de 1,2 milliard FCFA.

- Pour concrétiser cet engagement la société prendra rapidement les mesures suivantes :
 - l'installation de 3 pivots ;
 - la mécanisation de la production de pomme de terre ;
 - l'acquisition d'une unité de conservation de pomme de terre ;
 - l'acquisition de matériel de conservation.
- Ces investissements pourraient avoir les effets suivants :
 - l'amélioration de l'alimentation des populations et une contribution à la sécurité alimentaire ;
 - la création de 30 emplois permanents et 350 emplois saisonniers ;
 - la limitation des importations de pomme de terre et une contribution à l'amélioration de la balance commerciale du Burkina.

PICKOU EXPORT est une société de production, de conservation et d'exportation de fruits, légumes, céréales ainsi que de commercialisation de matériel agropastoral. Elle est basée à Kaya (100 km de Ouagadougou)

- Son projet vise la production de sésame et de niébé sur une superficie de 20 000 ha à la cinquième année. Le projet vise également la construction d'un centre de formation de jeunes agriculteurs et l'implantation d'une usine de nettoyage des graines de sésame et d'extraction d'huile de sésame. Le coût global du projet s'élève à 614,399 millions FCFA. Le lieu principal de l'investissement est la zone de Kaya où la société a ses exploitations.
- Pour la réalisation du projet la société prendra à court terme les mesures suivantes :
 - création d'un champ école de production de 400 ha ;
 - création d'une exploitation de 1600 ha pour le démarrage du projet ;
 - acquisition de la semence ;
 - construction d'un magasin de stockage ;
 - acquisition et installation des équipements techniques.
- Ces investissements pourraient avoir les impacts suivants :
 - la création de 77 emplois permanents ;
 - l'accroissement de la production et de la productivité du sésame, du haricot et du niébé dans la région du Centre-Nord ;
 - la promotion des filières sésame et haricot ;

- l'autonomie économique et financière pour les paysans ;
- la contribution à l'atteinte de sécurité alimentaire ;
- l'éducation et la formation des jeunes agriculteurs de la région ;
- la production d'aliments pour bétail.

La Société d'exploitation des produits alimentaires (SODEPAL) est une unité industrielle œuvrant depuis plus de 20 ans dans le secteur agro-alimentaire.

- Le projet de la société, dénommé « Complexe agro alimentaire Simone ZOUNDI » (CASIZ), a pour objectif la modernisation-diversification de l'activité à travers 3 composantes :
 - une composante spécialisée dans la production d'aliments et de compléments nutritionnels pour enfants et femmes enceintes, personnes âgées ou diabétiques à base de produits agricoles, d'élevage, et de forêt ;
 - une composante « confiserie » spécialisée dans la valorisation des fruits et légumes ;
 - Une composante « spiritueux » spécialisée dans la valorisation des produits de la forêt.
- La SODEPAL prendra les mesures suivantes dans les mois à venir :
 - recherche de partenaires techniques et commerciaux ;
 - acquisition d'un terrain de 2 ha en zone industrielle ;
 - demande à l'Etat d'un agrément au Code des investissements pour la réalisation du projet ;
 - recherche de financements pour la réalisation du projet ;
 - réalisation des études architecturales, techniques et économiques du projet.

Pour la réalisation de ce projet, le financement global est estimé à 2,09 milliards FCFA. La zone d'implantation du projet est Bagré.

- Ces investissements pourraient avoir les effets suivants :
 - création de près de 105 emplois directs ;
 - contribution à l'amélioration du niveau de vie des couches vulnérables de la population ;
 - introduction d'innovations techniques ;
 - proposition de produits innovants compétitifs et de qualité pour le marché national sous régional et international.

Sociétés internationales

ECOBANK Group est une banque panafricaine et offre une gamme complète de services bancaires avec une présence dans 33 pays africains.

- Les investissements d'Ecobank ont des impacts sur la promotion de l'accès au marché, la garantie d'un approvisionnement cohérent du marché, et l'amélioration des rendements du marché. Le Groupe continuera à œuvrer à l'amélioration de l'accès à un financement abordable pour le secteur de l'agriculture. Son engagement à servir le secteur agricole est manifeste dans toute l'Afrique comme l'ont démontré nos engagements au Ghana et au Burkina Faso.
- Au cours des cinq prochaines années, Ecobank Burkina Faso consentira des prêts d'un montant de 3.360.000 dollars au secteur agricole et à des institutions de micro finance qui prêtent au secteur agricole. L'objectif est d'accroître l'accès au financement pour les chaînes de valeur agricoles (y compris l'élevage, mais à l'exclusion du coton qui reçoit déjà un soutien des banques commerciales) définies au sens large pour inclure le financement, les intrants, la production, la transformation, le stockage et le transport. Ecobank Burkina Faso estime que ce prêt ciblé se traduira par plus de 60 nouveaux prêts d'un montant moyen de 50.000 dollars et d'une maturité moyenne de 1,5 ans.

AGCO, Your Agriculture Company, est un leader mondial pour l'équipement agricole basé aux États-Unis qui prévoit d'investir au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Mozambique et en Tanzanie, entre autres pays d'Afrique.

- Avec plus de 50 années d'expérience en Afrique, l'AGCO souhaite cultiver des partenariats à long terme et investir 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années ; ceci aurait un impact sur environ 25 000 petits agriculteurs à qui elle fournira un ensemble complet de solutions agricoles adaptées à la région et comprenant le transfert de technologie et le renforcement des capacités.
- Nos plans d'investissement durable adoptent une approche modulaire et comprennent a) des exploitations agricoles et centres de formation de demain pour accroître la productivité grâce à la technologie, la mécanisation et le savoir-faire agricole ; b) une solution de financement d'équipement pour les petits agriculteurs avec peu ou pas de fonds de roulement, et c) des infrastructures, un appui technique et consultatif comprenant des services de mécanisation et de remplacement ainsi que des systèmes de silos et des solutions de stockage pour les petits exploitants et agriculteurs commerciaux qui s'intéressent à des possibilités d'assemblage ou de fabrication locales.
- Au cours des 12 prochains mois, les activités comprendront des partenariats avec les gouvernements des pays hôtes et les organisations de transformation pour déterminer les emplacements des exploitations agricoles et des centres de formation, pour sélectionner des chaînes de valeur cibles et pour réaliser des études de faisabilité.

United Phosphorus Limited (UPL) est une société de semences et de protection des cultures basée en Inde qui planifie des investissements en Éthiopie, au Ghana, en Tanzanie, au Burkina Faso et au Mozambique. Les investissements comprennent :

- des centres de formation agricole et le développement du marché du travail ;

- la mise en place d'infrastructures de recherche, de production et de transformation, des entrepôts, des entrepôts frigorifiques, des laboratoires de contrôle qualité et le renforcement des capacités locales, en particulier concernant: a) le transfert de technologie à destination des petits exploitants agricoles et des agriculteurs marginaux ; b) le partage de connaissances et des intrants avec les grandes exploitations ; c) les cultures d'intérêt sont le maïs, le sorgho, le tournesol, le canola, le riz, les fourrages, le coton, les légumineuses et les cultures maraîchères;
- Les impacts attendus sont les suivants : a) création d'emploi local ; b) éducation et formation pour les petits exploitants et agriculteurs marginaux sur la gestion des cultures, et c) accès à des semences de qualité à haut rendement et aux intrants agricoles associés et le développement de bonnes pratiques agricoles.

Yara International ASA est une entreprise d'engrais minéraux basée en Norvège qui envisage d'investir en Éthiopie, au Ghana, en Tanzanie et au Burkina Faso.

- Yara s'est engagée en Afrique dans une stratégie sub-saharienne plus ambitieuse, en appliquant une approche intégrée axée sur plusieurs pays. Au niveau Pan Africain , Yara accroît significativement le développement de son activité afin d'identifier l'emplacement futur le plus compétitif pour une installation de classe mondiale destinée à la production d'engrais. Si un emplacement approprié peut être trouvé, Yara évalue l'investissement entre 1,5 à 2 milliards de dollars. Afin d'y parvenir, il faudra analyser soigneusement un certain nombre de facteurs comme l'accès à des matières premières à un prix raisonnable, le développement des infrastructures existantes et futures, ainsi que l'emplacement par rapport au potentiel du marché. Le potentiel de développement agricole local et régional est d'une importance critique dans le choix d'un emplacement où une usine de fabrication d'envergure mondiale peut agir comme catalyseur pour la croissance dans le secteur agricole et soutenir la viabilité de la production alimentaire durable. Yara souhaite combiner un investissement dans un tel établissement de production avec une gamme d'approches intégrées de croissance agricole et de développement, telles que le développement de pôles régionaux d'engrais et des initiatives holistiques de la chaîne de valeur.
- Yara souhaite cultiver des partenariats à long terme avec chacun des pays ou la société opère en soutenant des engagements de partenariat public-privé avec les bailleurs de fonds, le financement du secteur agricole, l'intensification de grappes de croissance agricoles / initiatives différencielles dans des cadres d'investissements majeurs et la promotion de la croissance verte.
- L'approche de Yara à la création de tels partenariats suit à peu près quatre phases d'engagement : 1) la constitution d'une base de connaissances relative à la nutrition de plantes spécifiques à une culture nationale, en relation avec les besoins spécifiques du pays; 2) l'établissement d'un partenariat stratégique à long terme dans le but de développer conjointement une stratégie nationale pour le développement holistique du marché des engrais dans le pays; 3) la promotion intégrale d'initiatives d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur et des approches fondées sur la "grappe"; et 4) la création de partenariat avec le gouvernement pour intégrer la stratégie de l'agriculture dans un contexte intégrant mais dépassant le développement de la chaîne de valeur alimentaire.

Les sociétés partenaires de l'**African Cashew Initiative (ACi) - Intersnack Group GmbH & Co. KG, Kraft Foods Inc., Olam International, SAP AG and Trade and Development Group**— envisagent investir au Ghana, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mozambique et au Bénin.

- ACi vise à accroître la compétitivité de la production et de la transformation de la noix de cajou africaine et parvenir à une réduction durable de la pauvreté en lançant la phase 2 de sa proposition d'investissement de 2013 à 2015 en investissant 21 millions de dollars É. U. de sociétés partenaires.
- ACi prévoit d'établir des liens entre l'industrie de transformation et les groupes d'agriculteurs de manière à permettre aux transformateurs d'acheter jusqu'à 60 % de leurs noix de cajou brutes directement auprès des agriculteurs ou de leurs organisations.
- ACi utilisera également un fonds de contrepartie de subvention pour aider le secteur privé à entreprendre des projets spécifiques visant à améliorer la productivité des agriculteurs (par exemple, la formation des agriculteurs, l'amélioration des systèmes de traçabilité et de gestion de la qualité et le développement / diffusion de matériel végétal amélioré).

Les sociétés partenaires de la **Competitive African Cotton Initiative (COMPACI) – Cargill, Dunavant, Industrial Promotion Services West-Africa et Plexus Ltd.-** planifient des investissements au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mozambique, au Bénin, au Malawi et en Zambie afin :

- d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs de coton et améliorer l'approvisionnement de ses entreprises partenaires. Ce programme a pour objectif de toucher 450 000 petits producteurs de coton et les membres de leurs familles, estimés à 2.7 millions de personnes sont les pays ciblés ;
- COMPACI souhaite atteindre ces objectifs en investissant 27 millions d'USD dans la filière coton entre 2013 et 2015 dans a) la formation des producteurs en techniques de conservation des eaux et des sols, la rotation équilibrée des cultures et les principes de gestion, b) l'augmentation de la demande en coton en provenance de ces pays grâce à la promotion du « Coton made in Africa » (CmiA) avec pour objectif d'augmenter le coton fibre d'origine africaine de 8 000 à 30 000 tonnes en 2015 ;
- Le projet a également l'intention d'améliorer les liens entre les petits producteurs, les entreprises partenaires de COMPACI et la demande des marchés grâce à un partenariat avec la « Better Cotton Initiative » (BCI) avec pour objectif d'approvisionner 30 000 tonnes supplémentaires de coton fibre dans le circuit BCI.